

DROIT DE PRÉEMPTION

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN SIMPLE

- [Délibération de la CACPB du 29/09/2020](#)
- [Délibération de la commune du 12/10/2020](#)

DROIT DE PRÉEMPTION SUR LES FONDS DE COMMERCE ET ARTISANAUX, BAUX COMMERCIAUX

- [Délibération du 13.06.2016](#)
- [Périmètre de sauvegarde](#)

CONTACT

Service urbanisme

Tél : 01 60 38 38 06

Envoyer un message <mailto:service-courrier@lfsj.fr>

Centre Technique et Administratif Municipal (CTAM)

10-12, Avenue de Montmirail

77260 La Ferté-sous-Jouarre

Le service reçoit uniquement sur rendez-vous.

Accueil téléphonique ouvert

du lundi au vendredi, de 9h à 12h.

MAIRIE DE LA FERTÉ-SOUS- JOUARRE

Place de l'Hôtel de Ville
77260 LA FERTE-SOUS-JOUARRE
01 60 22 25 63

Nous contacter

